

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 556 584**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **83 20527**

⑤1 Int Cl^e : A 61 C 3/03, 5/02.

①2 **DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

②2 Date de dépôt : 20 décembre 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 25 du 21 juin 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 82 18545 pris le 3 no-
vembre 1982.

⑦1 Demandeur(s) : MICRO-MEGA. — FR.

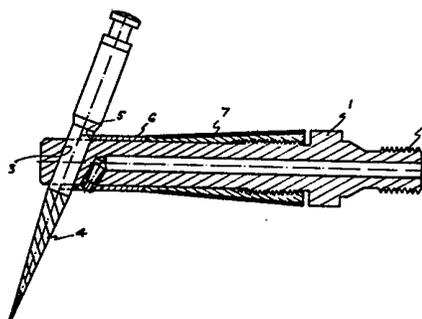
⑦2 Inventeur(s) : Henri Leonard.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Arbousse-Bastide.

⑤4 Dispositif pour le maintien d'un outil d'alésage dans un instrument dentaire à mouvement vibratoire.

⑤7 Dispositif de fixation d'un outil de dentisterie tel qu'un
alésoir sur un porte-outil équipé d'un générateur de vibrations
du type dans lequel l'outil est bloqué dans son logement par le
rebord supérieur d'un élément vissé sur le porte-outil, caracté-
risé en ce que ledit élément de blocage est lui-même immobi-
lisé par un second élément vissé derrière lui sur le porte-outil,
à la manière d'un ensemble écrou/contre-écrou.



FR 2 556 584 - A2

D

Le présent Certificat d'Addition concerne un perfectionnement aux systèmes d'alésage par vibrations décrit au brevet principal.

5 Dans ce genre de systèmes, un outil tel qu'un alésoir, du type décrit notamment au brevet N° 82/18545, est inséré dans un logement disposé obliquement par rapport à l'axe d'un porte-outil lui-même équipé d'un dispositif générateur de vibrations, par exemple une turbine pneumatique dont le rotor comporte un balourd, et dont la rotation à vitesse très élevée donne naissance à des vibrations à des fréquences de l'ordre de 300 HZ.

10 Le dispositif prévu pour la fixation de l'outil, notamment l'alésoir dans son logement prévu au brevet principal consiste en une douille coaxiale au porte-outil, et qui, par vissage vers l'avant par dessus la forme externe dudit porte-outil, jusqu'au contact de l'alésoir, détermine le blocage de ce dernier.

15 Ce dispositif présente un inconvénient inhérent au système lui-même. En effet, ce système fonctionnant par vibrations, ces dernières provoquent inévitablement le dévissage de cette douille, et par suite le déblocage de l'alésoir qui, même s'il n'est pas libéré de son logement, ne reçoit plus les vibrations qui assurent son efficacité.

20 La présente invention vise à remédier à cet inconvénient. Elle consiste à assurer le blocage de l'outil dans son logement par un premier élément emmanché (à force) sur un siège conique du porte-outil, ce premier élément étant lui-même maintenu en place par une douille semblable à la douille du système connu. On obtient ainsi un effet de contre-écrou du second élément sur le premier, garantissant son immobilité, donc le blocage de l'alésoir, malgré les vibrations auxquelles il est soumis.

30 L'emmanchement du premier élément sur le porte-outil peut se faire simplement par frottement sur son siège, mais de préférence il se fait par vissage, même dans le même sens que la douille, à la manière d'un véritable assemblage écrou/contre-écrou.

35 L'invention sera mieux comprise grâce au dessin annexé, dont la figure unique, semblable à la figure 1 du brevet principal, est une coupe par le plan de symétrie axial d'un système selon l'invention.

40 On retrouve sur ce dessin le porte-outil 1, comportant à sa partie postérieure un mécanisme 2 de génération de vibra-

tions, de type connu en lui-même, par exemple une turbine pneumatique à balourd. Dans un logement 3 de la tête de ce porte-outil est inséré un outil 4 tel qu'un alésoir, oblique par rapport à l'axe du porte-outil. Selon l'invention, cet alésoir est bloqué en position par l'arête supérieure 5 d'un premier élément de fixation 6, consistant en un cône fileté vissé sur l'avant du porte-outil, ce premier élément étant lui-même immobilisé par vissage, sur sa partie arrière, d'un second élément 7, également vissé sur le porte-outil, à la manière de la douille unique du brevet principal.

La douille 7 bloque l'élément 6 vis à vis de son dévissage à la manière d'un contre-écrou sur un écrou, ce qui interdit à l'élément 6 de s'écarter de l'alésoir 4 en le désolidarisant du porte-outil vibrant 1, ce qui est le but de cette invention.

Bien entendu le premier élément 6 pourrait être aussi bien conique que cylindrique, emmanché par frottement ou par vissage sur la tête du porte-outil.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de fixation d'un outil de dentisterie tel qu'un alésoir sur un porte-outil équipé d'un générateur de vibrations du type selon la revendication 1 du Brevet Principal dans lequel l'outil (4) est bloqué dans son logement par le rebord supérieur (5) d'un élément (6) vissé sur le porte-outil, caractérisé en ce que ledit élément de blocage (6) est lui-même immobilisé par un second élément (7) vissé derrière lui sur le porte-outil, à la manière d'un ensemble écrou/contre-écrou.
- 5
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le premier élément (6) est emmanché par frottement ou vissé sur la tête du porte-outil.
- 10
3. Dispositif selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le premier élément (6) est cône ou cylindrique.

